

ADDENDUM iCIMS TALENT CLOUD AI

L'Abonné a commandé des produits ou services auprès d'iCIMS, Inc. (ci-après « **iCIMS** ») en vertu d'un ou de plusieurs Bons de commande signés par iCIMS et l'Abonné (ci-après individuellement le « **Bon de commande** »). Chaque Bon de commande est régi par le Contrat d'abonnement conclu entre iCIMS et l'Abonné (ci-après le « **Contrat d'abonnement** »). Certains des produits commandés par l'Abonné sont des Services Talent Cloud AI (tels que définis ci-dessous). L'Abonné et iCIMS concluent par les présentes cet Addendum iCIMS Talent Cloud AI (ci-après l'« **Addendum TCS** ») au Contrat d'Abonnement dans le but d'intégrer certaines conditions uniquement concernant les Services Talent Cloud AI dans le Contrat d'abonnement, , comme suit :

1. **EFFET DE L'ADDENDUM TCS** : Uniquement à l'égard du Service Talent Cloud AI mentionné dans un Bon de commande, le présent Addendum TCS est incorporé au Contrat d'abonnement et en fait partie intégrante. Sauf dans la mesure où il s'applique au Service Talent Cloud AI, le présent Addendum TCS ne modifie pas le Contrat d'abonnement. L'Abonné reconnaît et accepte que le présent Addendum TCS puisse être actualisé à tout moment dans la mesure où iCIMS développe de nouveaux produits et/ou de nouvelles fonctionnalités, utilisant notamment l'intelligence artificielle ou l'apprentissage automatique dans le cadre de l'offre iCIMS Talent Cloud AI, et que toute nouvelle condition en rapport avec de tels nouveaux produits et/ou nouvelles fonctionnalités s'applique à l'Abonné dans la mesure où ce dernier achète de nouveaux Services Talent Cloud AI.
2. **DÉFINITIONS** : Les termes commençant par une majuscule définis dans le Contrat d'abonnement ont la même signification dans le présent Addendum TCS, sauf indication contraire expresse des présentes. Nonobstant toute indication contraire dans le Contrat d'abonnement, les termes commençant par une majuscule ci-dessous ont la signification suivante, uniquement dans le cadre du Service Talent Cloud AI :
 - 2.1. « **Affilié** » d'une Partie désigne une entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Partie, dans chaque cas via un droit de vote majoritaire.
 - 2.2. « **Contrat** » désigne le Contrat d'abonnement tel qu'il est modifié par le présent Addendum TCS en vertu de l'Article 1 des présentes.
 - 2.3. « **Candidat** » désigne toute personne qui, directement ou indirectement, souscrit à l'Abonnement, remplit une candidature ou fournit toute autre information en lien avec un emploi ou un poste à pourvoir auprès de l'Abonné ou son Affilié.
 - 2.4. « **Documentation** » désigne toute spécification écrite et tout support de formation écrit concernant un Service Talent Cloud AI fourni par iCIMS à l'Abonné.
 - 2.5. « **Abonnement** » désigne le Service Talent Cloud AI spécifique identifié dans un Bon de commande.
 - 2.6. « **Service Talent Cloud AI** » désigne tout produit ou service de l'offre iCIMS Talent Cloud AI identifié par le terme « Talent Cloud AI » dans un Bon de commande et tout autre produit ou service qu'un Bon de commande identifie comme étant régi par l'Addendum TCS.
 - 2.7. « **Utilisateur** » désigne l'employé, le contractant ou l'agent de l'Abonné autorisé par ce dernier à utiliser le Service Talent Cloud AI.
 - 2.8. Dans la mesure où les termes suivants sont définis dans le Contrat d'abonnement :
 - (a) « **Application** » et « **Programme** » désignent chacun le Service Talent Cloud AI et les logiciels qui y sont intégrés, ainsi que la Documentation.
 - (b) « **Service d'information** » désigne l'hébergement et la fourniture de l'Application.
 - (c) « **Services** » désigne le Service d'information.
3. **RESPONSABILITÉS DE L'ABONNÉ** : Outre ses autres responsabilités énoncées dans le Contrat d'abonnement, l'Abonné convient de ce qui suit :
 - 3.1. **Utilisation** : L'Abonné reconnaît et convient que les résultats, recommandations, suggestions, explications ou analyses fourni(e)s par le Service Talent Cloud AI sont à titre indicatif uniquement. L'Abonné est seul responsable de toute utilisation du Service Talent Cloud AI par l'Abonné ou son Affilié ou Utilisateur, y compris en ce qui concerne toute procédure, action ou décision relative au recrutement ou à l'emploi, et il est tenu de s'assurer qu'aucune procédure, action ou décision n'enfreint toute loi ou réglementation.
 - 3.2. **Indemnisation** : Outre toute obligation d'indemnisation énoncée dans le Contrat d'abonnement, l'Abonné dégage iCIMS ainsi que ses sociétés parentes directes et indirectes, filiales et affiliés, et leurs administrateurs, directeurs, actionnaires et agents respectifs (chacun étant ci-après désigné par l'« **Indemnisé d'iCIMS** »), de toute responsabilité du fait de toute réclamation, demande, poursuite ou action en justice émanant de tiers et portant sur toute question pour laquelle l'Abonné est responsable au titre du présent Article 3 (ci-après la « **Demande de dédommagement de l'Abonné** »), et dégage chaque Indemnisé d'iCIMS de toute responsabilité du fait des dommages-intérêts, honoraires d'avocat et autres coûts et dépenses adjugés contre lui ou encourus par lui en lien avec une Demande de dédommagement de l'Abonné. Le présent Article 3.2 survit à l'expiration ou la résiliation du Contrat.

- 3.3. Mesures de conformité :** iCIMS convient d'appliquer des mesures techniques ou autres, à sa discrétion, en vue de limiter ou d'empêcher toute utilisation du Service Talent Cloud AI en violation des responsabilités de l'Abonné au titre de l'Article 3 du présent Addendum TCS, conformément à ce qui est déterminé de bonne foi par iCIMS.
- 4. DONNÉES DE L'ABONNÉ**
- 4.1. Stockage des données :** Nonobstant toute disposition contraire du Contrat d'abonnement, le stockage et l'hébergement à long terme des données dans le cadre du Service Talent Cloud AI se feront aux États-Unis ou au sein de l'Union européenne.
- 4.2. Utilisation et divulgation des données :** Nonobstant toute disposition contraire du Contrat d'abonnement, iCIMS peut déduire ou créer des informations comparatives, transactionnelles ou de performance, ainsi que d'autres formes de statistiques ou d'analyses de façon agrégée, qui ne peuvent raisonnablement être utilisées seules pour distinguer ou retrouver l'identité d'un Abonné ou de son Affilié, Utilisateur, ou Candidat (ci-après désignés collectivement par les « **Analyses** »). iCIMS maintient des politiques et procédures, qui peuvent inclure l'anonymisation, l'agrégation ou d'autres étapes raisonnablement nécessaires pour empêcher les Analyses d'inclure des informations pouvant être utilisées seules pour distinguer ou retrouver l'identité d'un Abonné ou son Affilié, Utilisateur ou Candidat.
- 5. GARANTIES ET LIMITATIONS :** En ce qui concerne le Service Talent Cloud AI, toute garantie fournie par iCIMS au titre du Contrat d'abonnement est limitée à l'utilisation du Service Talent Cloud AI en accord avec la Documentation et les conditions spécifiques énoncées dans le présent Addendum TCS, y compris l'Article 3 ci-dessus. TOUTES LES EXCLUSIONS DE GARANTIE, LES EXCLUSIONS DE THÉORIE DES DOMMAGES ET LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LE CONTRAT D'ABONNEMENT S'APPLIQUENT PLEINEMENT AU SERVICE TALENT CLOUD AI ET À TOUTE QUESTION S'Y RAPPORTANT OU DÉCOULANT DU PRÉSENT ADDENDUM TCS. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, iCIMS NE FOURNIT PAS ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, D'EXHAUSTIVITÉ ET D'UTILISATION PAR L'ABONNÉ DU SERVICE TALENT CLOUD AI, DES DONNÉES OU DES INFORMATIONS QUI Y SONT ACCESSIBLES, AINSI QUE TOUTE GARANTIE CONCERNANT TOUTE ACTION OU DÉCISION PRISE EN RAPPORT AVEC SON UTILISATION DU SERVICE TALENT CLOUD AI PAR L'ABONNÉ.
- 6. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES :** La Documentation est considérée comme faisant partie des Informations confidentielles d'iCIMS, telles que définies dans le Contrat.
- 7. CONDITIONS GÉNÉRALES**
- 7.1. Affiliés d'iCIMS :** L'Abonné reconnaît et accepte que le Service Talent Cloud AI peut être assuré directement par iCIMS ou en son nom un Affilié d'iCIMS, et iCIMS peut déléguer ou sous-traiter ses droits et obligations à cette entité, intégralement ou en partie ; à condition toutefois que cette sous-traitance ou délégation ne libère pas iCIMS de ses obligations ou responsabilités au titre des présentes.
- 7.2. Modifications de la Documentation :** Sous réserve des obligations d'iCIMS à l'égard de la Documentation dans le Contrat d'abonnement, iCIMS peut apporter des modifications à la Documentation référencée dans le présent Addendum TCS, ou à l'hyperlien ou à tout autre moyen d'accès à la Documentation.
- 7.3. Exemplaires :** Le présent Addendum TCS peut être signé par référence dans un Bon de commande applicable, ou un fac-similé ou par tout autre moyen électronique, en un ou plusieurs exemplaires, chaque exemplaire étant réputé être un original, mais dont l'ensemble constitue un seul et unique Addendum TCS.

